

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION**  
**BACHELIER EDUCATEUR SPECIALISE EN**  
**ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION**

<p><b>CODE : 983001 U36D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION :</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du**  
**sur avis conforme du Conseil général**

# EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION BACHELIER EDUCATEUR SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de rédiger et présenter un travail de recherche relatif au travail de l'éducateur spécialisé exploitant et intégrant d'une part, les ressources théoriques, méthodologiques et pratiques acquises au cours de ses études et d'autre part, ses recherches documentaires et réflexions personnelles.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable,

*à partir d'une situation professionnelle interpellante relevant de l'éducation spécialisée, au travers d'un travail écrit personnel et de sa présentation orale, dans le respect des règles déontologiques de la profession, en s'exprimant de manière claire et structurée, conformément aux consignes données,*

- ◆ de mettre en œuvre une recherche cohérente sur une problématique validée par le chargé de cours ;
- ◆ de décrire et d'analyser la situation au regard des apports théoriques et méthodologiques fondés, acquis lors de la formation et issus de recherches personnelles ;
- ◆ de poser des hypothèses explicatives et de formuler des objectifs d'accompagnement psycho-éducatif dans la perspective d'un meilleur épanouissement personnel ;

- ◆ de proposer, de justifier et d'évaluer des pistes d'action en se référant aux différentes fonctions de l'éducateur spécialisé et en cohérence avec le cadre théorique et méthodologique de la recherche ;
- ◆ de développer une réflexion critique et éthique ;
- ◆ d'évaluer sa démarche et de la justifier ;
- ◆ de réaliser une présentation structurée de son travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

**Pour la détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'appropriier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant rédigera un travail de fin d'études mettant en valeur les compétences suivantes :

- ◆ définir à partir d'une situation professionnelle interpellante relevant de l'éducation spécialisée, une problématique qui sera étudiée et préciser quelle méthode de recherche sera utilisée ;
- ◆ analyser cette situation (à travers un ou plusieurs cas/exemples/événements) en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques fondés, abordés lors des activités d'enseignement et issus de recherches personnelles ;
- ◆ faire référence aux différentes fonctions de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ intégrer dans son travail différentes dimensions relationnelle, collective, organisationnelle, sociologique, familiale, sociale, économique, éthique, déontologique, identitaire... ;
- ◆ expliciter en quoi son travail rencontre la posture attendue d'un éducateur spécialisé ;
- ◆ cerner les compétences acquises au terme de la formation et leurs limites par rapport à son travail de fin d'études.

### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours a pour mission, *au travers de séances collectives et/ou individuelles* :

- ◆ d'explicitier les directives et consignes pour la réalisation et la présentation de l'épreuve intégrée ;
- ◆ de communiquer aux étudiants les exigences du travail de fin d'études et les critères de réussite ;

- ◆ de superviser le cheminement de l'étudiant dans son travail :
  - guider l'étudiant dans le choix de la problématique de l'épreuve intégrée,
  - valider le projet de travail,
  - stimuler la mise en œuvre de ses capacités de réflexivité,
  - favoriser chez l'étudiant un positionnement professionnel,
  - vérifier l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes relatives au travail de fin d'études,
  - réorienter le travail en cas de besoin,
  - donner des conseils pour la présentation orale ;
- ◆ d'organiser la présentation orale des travaux devant le jury.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 160 périodes

Code U  
Z

7.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

<b>Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Préparation de l'épreuve intégrée de la section du bachelier Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	CT	I	36
Epreuve intégrée de la section du bachelier Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	CT	I	4
Total des périodes			40